



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 23 octobre 2023

Délibération n° 2023-164

L'an deux mille vingt-trois le vingt-trois octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/10/2023.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – BERNARD-BARTHE Pierre – SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry – VIDAL Isabelle - DARMON Alexandre - MARINOT Patrice – PASLIN Audrey.

Absents excusés : M. VENANT Frédéric ayant donné pouvoir à Mme SEGUINOT Stéphanie. – Mme DIERS de LABARRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. DIERS Thierry - Mme LAVERGNE Cécile ayant donné pouvoir à M. BERNARD-BARTHE Pierre.

Secrétaire de séance : Mme SEGUINOT Stéphanie.

Domaine et patrimoine – Locations

Convention d'occupation de locaux communaux par Charente-Maritime Orientation

L'association sportive CHARENTE-MARITIME ORIENTATION organise une épreuve de championnat de France en course d'orientation de nuit le 30/10/2023 sur le territoire communal et a sollicité l'occupation de certains bâtiments communaux (salle des fêtes, préau de l'école) et le prêt de la sono mobile.

Un projet de convention a été établi en ce sens.

Le Conseil Municipal DECIDE par 12 voix POUR :

- De mettre à disposition de l'association CHARENTE-MARITIME ORIENTATION durant la course organisée le 30/10/2023 les bâtiments et équipements communaux suivant :
 - Salle des fêtes
 - Préau de l'école communale
 - Sono mobile
- Autorise madame le maire à signer tout document afférent.

Publication dématérialisée du
Le Maire, Gwennaëlle PROST

- 3 NOV. 2023

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20231023-2023-164
Reçu le 02-11-2023